

**Commune de Puissalicon**

**DELIBERATION N° 2026-35**  
**Attribution de subventions aux associations pour l'année 2026**

Convocation du 15/04/2026

Séance du 28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

**Présents :** FARENC Michel – FERRE Gérard – AMEN-LORENTE Marie – SERMET Nicolas – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – DANDLER Corinne – JAUVERT Daniel – ROYER Marie-Jeanne – DELABARRE Gwendoline – ROQUES Clement – DELAPORTE Celine

**Absents :** CHOUIN Florian (pouvoir à DELABARRE) – HOULES Nicolas – MACHO Anthony (pouvoir à DELAPORTE)

**Secrétaire de séance :** GAU Rose-Marie

*Mesdames GAU, DANDLER, ROYER ont quitté la salle dès le début de ce point de l'ordre du jour pour ne pas prendre part aux débats et au vote.*

Vu les articles L 1611-4 et L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dossiers de demandes de subventions complétés par les associations et reçus en mairie au titre de l'année 2025,

Considérant que Mesdames GAU, DANDLER, ROYER se sont retirées de la salle dès le début de ce point de l'ordre du jour et par conséquent n'ont pas pris part aux débats et au vote,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

Considérant que ces subventions revêtent un intérêt communal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Décide** l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2026</b>
AS Puissalicon-Magalas	6 000 €
AS Puissalicon-Magalas <u>exceptionnelle</u>	1 000 €
Amicale parents élèves	1 200 €
Coopérative scolaire	2 200 €
Boule puissaliconnaise	800 €
Danse Isadora	1 000 €
Diane puissaliconnaise	700 €
Petite diane de l'extrême	600 €
Foyer rural	1 200 €
Amicale sapeurs-pompiers Magalas	500 €
USP Gymnastique	1 000 €
Association sportive Collège Magalas	300 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 034-213402241-20260428-DCM\_2026\_35-DE

Associations	Subvention 2026
Raid'Oc	400 €
GDON des Côtes de Thongue	135 €
Glouglou	1 000 €
La Tour en chanson	600 €
Jouons en Ludothèque LAEP	550 €
Que le grain ne meure BUTTERFLY	1 000 €
TERRA TAO	150 €
L'atelier des Frangines	750 €
Club histoire	1 000 €
<b>Montant total attribué</b>	<b>22 085 €</b>

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions,

**Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

**Adopté à l'unanimité**

*(Mesdames Gau, Dandler, Royer n'ont pris part ni aux débats, ni au vote de cette délibération)*

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmission au représentant de l'état le 29/04/2026  
Publication sur le site internet de la Commune le 29/04/2026



**Rose-Marie GAU**  
Secrétaire de séance



**Michel FARENC**  
Maire